



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BUTRYSUR OISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 26 JUIN 2025 – 19h

DÉLIBÉRATION N° DCM2025021

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT SIX JUIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 26 juin 2025, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 20 juin 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20 juin 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

M. Claude NOËL, M. Philippe PRIOUX, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, M. Benoît DUMONT, M. William BOURGOIN, Mme Caroline SEVEGRAND, Mme Juline GARNAVAULT, Mme Valérie LIMOUZIN, Mme Virginie CABUROL, M. Gilles PAIGNON, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Arnaud LORENZI, M. Robert ESPECEL.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :

Mme Sabrina TERRASSE, qui a donné pouvoir à M. ESPECEL
Mme Josiane GONSARD, qui a donné pouvoir à Mme CARIMALI
Mme Sylvie AMBLAS, qui a donné pouvoir à Mme DUVAL

ÉTAIENT ABSENTS à l'ouverture de la séance :

M. Denis KLETZLEN-BODES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Arnaud LORENZI



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION N° DCM2025021

Objet : Fixation des tarifs des emplacements pour le Marché de Noël et adoption du règlement

Rapporteur : Monsieur William BOURGOIN, Adjoint en charge de la vie associative

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans l'intérêt des Butryots et Butryotes, il apparaît opportun d'organiser un marché de Noël, chaque année et ce au cours du mois de décembre,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer un montant de participation pour les exposants, et de prévoir un règlement,

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (une abstention : monsieur Paignon) :

☞ **Décide** de fixer la participation financière des exposants du Marché de Noël comme suit :

En extérieur :

3 mètres = 60 €
6 mètres = 100 €
Foodtruck = 80€

En intérieur :

2 mètres = 70 €
4 mètres = 90 €
6 mètres = 110 €

☞ **Dit** que cette participation sera demandée aux exposants participant au Marché de Noël.

☞ **Adopte** le règlement tel qu'annexé à la présente délibération.

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A Butry-sur-Oise, en mairie, le 26/06/2025

